

MINISTERE DES MINES

Le Ministre

Vu la Constitution, telle que revue et modifiée à ce jour, spécialement ses articles 93, 202 point 36 litera f, et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code minier, spécialement ses articles 10, 12, 297 et 298 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars portant Règlement Minier, notamment ses articles 8, 83, 84, 86 et 88 ;

Vu l'Ordonnance n° 12/007 du 11 juin 2012 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République, et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des Ministères spécialement son article $1^{\rm er}$ B points 6 et 14;

Vu l'Ordonnance n° 12/004 du 28 avril 2012 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Considérant la lettre n° RSK/0421/JCD/AL/MP/2013 du 24 juillet 2013 portant déclaration de renonciation par la Société **REGAL SUD-KIVU Sprl** à la recherche du diamant sur le périmètre minier couvert par le Permis de Recherches n° 4817;

Vu la lettre n° CAMI/DG/031/2013 du 25 avril 2013 prenant acte de la notification d'inscription d'office du 1^{er} renouvellement du **Permis de Recherches** n° 4817 :

Sur avis favorable du Cadastre Minier.

ARRETE:

Article 1er:

La durée de validité du **Permis de Recherches n° 4817**, octroyé à la Société **REGAL SUD-KIVU SprI**, est prorogée de 3 ans;



Article 2:

Cette nouvelle durée de validité court du 04 février 2012 au 03 février 2015.

Article 3:

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 2 4 AUG 2013

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS

Cabinet du Président de la République
Cabinet du Premier Ministre
Cabinet du Ministre des Mines
Secrétariat Général des Mines
Cadastre Minier
CTCPM
SAESSCAM
Direction des Mines
Direction de Géologie
Direction des Investigation
Direction chargée de la Protec, de l'Environ
Div. Prov./des Mines & Géologie du ressort
La Société REGAL SUD-KIVU Spri

: 1